

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres

En exercice	Présents à 20 heures
12	9

Date de la convocation

31 août 2016

Nombre de pouvoirs

2

DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 15 septembre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 15 septembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Louis-Gérard GUERIN, Maire.

Etaient présents à 20 heures : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, M. BOSSERAY Dominique, Mme GARDAN Christine, M. VALLEE Mickaël.

Absents à 20 heures :

- M. ESNAULT Franck a donné procuration à Mme RIPOCHE Mariannick,
- M. MORIN Thierry a donné procuration à Mme CHEREL Marie-Odile,
- Mme ROSSIGNOL Géraldine.

Monsieur BOSSERAY Dominique a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Vu les articles L.1410-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération en date du 24 Février 2016 par laquelle la Commune a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service assainissement collectif de la Commune de LANDEAN,
- Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures,
- Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les offres remises par les candidats,
- Vu le rapport de Monsieur le Maire établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,
- Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,
- Vu la note explicative de synthèse adressée aux conseillers,

Considérant que le Conseil municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales décide par 11 voix,

Article 1 : d'approuver le choix de retenir la société STGS, située 22 rue des Grèves à AVRANCHES (50), comme délégataire en charge de son service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2017 et pour une durée de 12 années,

Article 2 : d'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2017 et pour une durée de 12 années,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.